

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	29 (1941)
Heft:	587
 Artikel:	Correspondance
Autor:	M.J.-W.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-264059

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« jeu » si frais, plein d'ingéniosité, d'idées et de réalisations nouvelles ? L'Eclaireuse dans la vie pratique, L'Eclaireuse et l'éducation physique, L'Eclaireuse dans la nature, L'Eclaireuse au service du pays, l'Eclaireuse et l'idéal scout, nous dévoilèrent tour à tour tous les mystères de la vie des blouses bleues. Nous avons apprécié tout spécialement le lever du soleil sur une prairie fleurie, avec mille bestioles aux couleurs chatoyantes tandis que l'on entendait la symphonie matinale des cris et des chants de nos amis à plumes ou à poils. Citons aussi l'histoire du drapeau suisse, illustré de façon vivante par un groupe d'Eclaireuses. Une mention spéciale au cœur, qui comprenait 75 exécutantes ; la bonne dictio, la finesse, le phrasé témoignent de l'excellence de la direction ferme de la Cheftaine Odette Dariel.

Tout, dans l'ensemble, fut-il parfait ? Nous n'oserions l'affirmer ; mais malgré quelques maladresses on sentait un entraînement, une discipline, un courage, une foi dans l'avenir qui électrisaient les assistantes ; et c'est le cœur plein d'espoir que la soirée se termina en chantant la Prière patriotique de notre cher Jaques-Dalcroze.

Ketty JENTZER.

Association suisse pour le service domestique

Résumé du VII^e rapport annuel (1^{er} janvier - 31 décembre 1940)

L'Association suisse pour le service domestique s'est constituée en association selon l'art. 60 du Code des Obligations, le 24 février 1940. En plus des 16 associations suisses fondatrices, elle compte maintenant comme nouveaux membres la majorité des Commissions cantonales pour le service domestique. Le petit Comité directeur a été remplacé par un Comité de 11 membres à toutes les séances duquel est invité l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers. Afin d'assurer leur représentation équitable dans le Comité, les Commissions cantonales ont été réparties en 5 groupes : Suisse orientale, Suisse primitive, Suisse centrale, Suisse romande et Suisse méridionale ; le tour de rotation de leurs délégués est fixé par un règlement spécial.

Depuis septembre 1940, le secrétariat général se trouve 9, Zollikerstrasse, Zurich, dans le même immeuble que l'Office suisse pour les professions féminines. Ce rapprochement facilite le contact et le travail des deux organisations et a permis de réaliser des économies par la fusion des services de dactylographie.

Une dernière séance du petit Comité directeur a eu lieu en janvier 1940 pour préparer l'Assemblée constitutive et pour discuter les statuts ainsi que le règlement fixant le tour de rotation des membres du Comité. La Commission exécutive s'est réunie une dernière fois le matin même de l'assemblée constitutive ; elle a approuvé le rapport et les comptes annuels, elle a étudié les statuts et la réorganisation de l'Association et nommé comme secrétaire M^{me} Müntzenberg (Spiez) ; elle a confirmé M^{me} Brenner (Genève) dans ses fonctions de secrétaire romande. Les affaires courantes ont été liquidées dans deux séances du nouveau comité ; dans sa seconde séance, celui-ci s'est occupé du nouveau et vaste programme de travail dont le projet a été élaboré par le Bureau du comité en collaboration avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Rapport du secrétariat général (Suisse allemande)

A la suite de la guerre, l'intérêt du public s'est porté vers des questions plus actuelles, et le service domestique a été relégué à l'arrière-plan. Le changement survient dans la situation

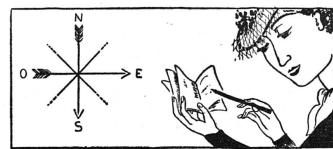
économique qui s'est fait sentir dans le marché du travail à la fin de 1939 et au début de 1940 ; pendant une période assez courte, les demandes de places ont surpassé les offres, mais déjà au printemps et en été 1940, on a constaté un manque très grand de personnel domestique surtout à la campagne. Comme l'extension des cultures fait prévoir pour 1941 une aggravation de cette pénurie d'employées, on témoigne actuellement un intérêt beaucoup plus grand pour le service domestique ; cet intérêt se manifeste par une forte demande de causeries, de publications, d'articles de presse, de conférences régionales, et il a amené l'extension de notre programme de travail.

La publication de la brochure *La maîtresse de maison en tant que patronne* a été remise à plus tard, mais, par contre, la brochure *L'apprentissage ménager rural* a dû être réimprimée ; cette dernière, grâce à l'appui d'organisations agricoles, peut être vendue très bon marché, et le secrétariat espère qu'elle contribuera à développer l'apprentissage ménager rural et à enrayer l'exode des jeunes campagnards.

La « Commission du programme d'apprentissage » a terminé ses travaux en automne 1940. Le programme d'apprentissage, dont la demande est très forte, est très apprécié des maîtresses de maison, car il définit de façon concise le but de l'apprentissage ménager, les moyens de l'atteindre et les matières à enseigner. Un supplément traitant du jardinage et des soins à donner au petit bétail est en préparation. Le certificat de fin d'apprentissage et la feuille de notes ont été rééditions sous une forme plus attrayante et avec la collaboration de la Commission d'apprentissage ménager.

Des articles ont été remis à la presse dans la mesure du possible. Depuis l'automne, les *Ringers Unterhaltungsblätter* publient chaque mois un article de notre secrétariat sous le titre : *Aux employées de maison*. Cette propagande dans des revues qui sont lues par les familles et par les employées de maison nous est très précieuse. Une série de clichés sur l'apprentissage ménager rural et le service domestique à la campagne est en préparation et sera mise à la disposition des intéressés contre une petite somme de location. L'édition d'un film pour le recrutement des employées de maison est encore à l'étude.

A la suite d'une suggestion de notre secrétaire, une élève de l'Ecole d'Etudes sociales de Zurich a fait comme travail de diplôme : *Une enquête à Zurich sur la situation des employées de maison âgées en considérant plus particulièrement les difficultés de leur placement*. (à suivre)



Carnet de la Quinzaine

Samedi 8 mars.

GENÈVE. — Union chrétienne de jeunes filles, 5, Taconnerie, de 10 à 22 h. : Vente annuelle. Comptoirs variés à prix modérés, buffet, repas, crème, pêche, concours, exposition, soirée récréative.

Dimanche 9 mars.

GENÈVE. — *Les cinq minutes de la solidarité* causerie par Radio, 18 h. 45 à 18 h. 50 : *Les Amies de la Jeune Fille*.

Lundi 10 mars.

GENÈVE. — Soroptimist-Club, local du Lycée-Cub, 1, rue des Chaudronniers, 19 h. 30 : Souper mensuel, réservé aux membres du Club et à leurs invités. Causerie après le repas : *Le plan Wahlen*.

Id. id. — Association féminine d'éducation familiale, Taverne de Plainpalais, 6, rue de Saussure, 20 h. 30 : *Le rôle de la femme*

petit Courrier de nos lectrices

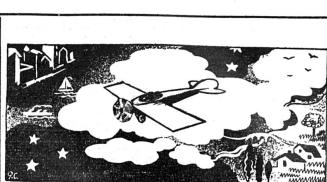
E. K. à L. C. (Vevey) (N^o 586). — Les droits civiques de la femme sont en effet quelque chose d'assez théorique. Il en est cependant un qu'elle est appelée ici et là à exercer, c'est celui de tutrice. Les personnes privées de leurs droits civiques ne peuvent pas être tutrices. Dans les cantons où les femmes sont électrices en matière de prud'hommes, une femme privée de ses droits civiques ne saurait être ni électrice, ni éligible. Voici donc en quoi, pratiquement, se résument les droits civiques de la femme.

Moins scrupuleuse à Scrupuleuse (N^o 586). — Votre frangale du chocolat, je la partage, moi aussi, et nous sommes loin d'être les seules, je vous l'assure ! Je donc qu'on puisse en accuser notre régime actuel. Mais nous savons que le chocolat va manquer, commence déjà à manquer, et cela seul suffit, je crois, à nous en donner une irrésistible envie. Le rationnement nous mène peut-être tout doucement à l'obsession de la nourriture !

Et comme une réflexion en amène une autre : si la seule menace de privations a sur nous pour effet, n'aurons-nous pas, à l'avenir, plus d'indul-

gence pour les vraiment privés, pour ceux dont les pâtes le riz, le maïs et les pommes de terre, et encore les pâtes, le riz, le maïs et les pommes de terre sont presque tout le menu habituel, lorsqu'il leur arrive — aux jours de paix ou de fêtes — de céder à la tentation d'un « extra » ? N'avez-vous pas remarqué comme moi que ce sont presque toujours les bouches les mieux nourries, si l'ose m'exprimer ainsi, qui dénoncent avec le plus d'indignation les coupables extravagances des gens à budget modeste ? Pour ma part, en tout cas, la prochaine fois que je les entendrai mentionner encore ces fameux poulets que les pauvres gens s'accordent, paraît-il, si volontiers, je me rappellerai certaines tablettes de chocolat... enfin vous me comprenez.

Une femme suisse qui est, hélas ! devenue étrangère par son mariage. — Ayant lu avec beaucoup d'intérêt l'article signé A. L. dans le numéro du 22 février du Mouvement, sur les récentes décisions du Conseil Fédéral concernant les naturalisations et la nationalité de la femme mariée, je voudrais savoir à quelles décisions récentes du Tribunal fédéral dans ce domaine il est fait allusion à la fin de cet article ? On peut comprendre combien, vu la situation où je me trouve actuellement, ceci me touche de près !



Correspondance

Une femme juge au Tribunal pour enfants de Lucerne

Mme Muller-Turk, présidente de l'Association féministe de Lucerne, nous écrit ce qui suit à propos de l'entretien paru dans notre dernier numéro :

« ...L'essentiel pour nous en cette matière sera le règlement d'application, auquel nous appartenons tous nos soins dès qu'il sera connu. Voici en attendant les deux articles du Code pénal qui nous intéressent :

Art. 130. — ...La Chambre pénale (composée pour les mineurs, en plus du président, de deux membres et de deux suppléants) désigne une femme assesseur avec voix consultative.

Art. 134. — ...Le Conseil d'Etat peut désigner une auxiliaire du Tuteur général, et lui confier entièrement ou partiellement les compétences du Tuteur général en ce qui concerne la jeunesse du sexe féminin.

Je vous assure, ajoute Mme Muller, que nous avons été très heureuse d'avoir fait, non pas encore une brèche, mais une fissure dans l'obstacle... »

Les promotions civiques de Neuchâtel

On nous écrit de Neuchâtel, le 2 mars 1941 :

En fixant au 1^{er} mars, jour de la fête cantonale neuchâteloise, la cérémonie de réception des jeunes dans la vie civique, le Conseil général de la ville de Neuchâtel entendait donner à cette fête un caractère particulièrement solennel. Nos autorités ont prouvé cette année la sollicitude qu'elles portent à la jeunesse de 20 ans, mais seulement à celle qui jouit déjà du privilège de pouvoir participer activement à la vie civique. Les lectrices du Mouvement féministe savent que les jeunes filles n'avaient pas été invitées, malgré l'exemple de grandes villes comme Berne, Zurich, Biel, malgré la motion de MM. les

professeurs Niedermann et Spinner, malgré la lettre de quelques jeunes filles.

J'ai assisté à cette cérémonie avec intérêt et avec cette attention particulière que l'on porte à ce qui vous est contraire, veillant à dépister tout ce qui aurait pu expliquer l'exclusion des jeunes filles. Le président de la Ville, après les salutations d'usage et les remerciements habituels à l'assistance et aux collaborateurs, donna la parole aux trois représentants des pouvoirs civil, militaire et religieux. Tous les trois s'adressèrent aux 180 jeunes hommes qui deviennent majeurs en 1941, dans des discours qui auraient pu convenir aussi bien à un auditoire mixte. Le magistrat qui représentait la Ville insista sur le devoir de la nouvelle génération de transmettre intact aux générations futures l'héritage qu'elle-même a reçu intact : la patrie suisse. Le colonel qui parla ensuite au nom du pouvoir militaire, commença son discours par le vœu le plus inattendu : il manifesta simplement et nettement le désir qu'à l'avenir les jeunes filles soient associées aux jeunes gens dans cette cérémonie, « car elles le méritent ». Il fit ensuite l'éloge de la camaraderie, de l'amitié qui lie les soldats d'une troupe, il célébra la beauté de la discipline militaire et exalta la valeur du mot « servir ». Enfin, le pasteur en chaire, au nom des autorités ecclésiastiques, engagea les jeunes gens, espoir de notre cité, à maintenir la tradition de la prière, de la piété, de la foi et des vertus chrétiennes.

Les mots « droits civiques » ne furent pas prononcés une seule fois, et ces deux mots seuls n'auraient pas été en place devant un auditoire mixte. Ils étaient sans doute écrits à maintes reprises dans le petit volume qui fut remis aux jeunes citoyens de la part des autorités. C'eût été bien facile, sur ce point, d'expliquer aux jeunes filles que ce livre ne les concernait point... encore.

Il serait injuste de nier que cette cérémonie fut une complète réussite au point de vue spectaculaire : drapeaux, verdure, superbes bouquets de tulipes roses, morceaux d'orgue fort bien choisis, chœurs patriotes chantés par une chorale masculine, agents de la police locale en toute grande tenue et en nombre, temple communal agréablement chauffé, entrée des autorités et des jubilaires aux sons d'une fanfare, comme à la fête de la jeunesse. C'était très bien, c'était parfait. La nombreuse assistance qui remplissait le temple comptait bien plus de femmes que d'hommes, et cependant aucune émotion ne paraissait dans les yeux des mères, des sœurs !

M. J. W.

cité des Arts, Athénée, 20 h. 15. : *La Suisse connaît-elle la faim ?* conférence par Mme Dora Schmidt, de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation.

Mardi 14 mars.

GENÈVE. — Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h. : Assemblée de la Section de Lecture. Rapports divers. Lectures tirées de l'œuvre de Pégy, par Mme Nef-Levater.

Id. id. — Local de la Ligue du Gothard, 60, rue du Rhône, 14 h. 30 : *La femme, son travail, son rôle, sa mission*, 1^{re} conférence d'un cours pour maîtresses de maison, par M. A. Carrard, professeur à l'Institut de psychologie appliquée de Lausanne.

Samedi 15 mars.

LAUSANNE. — Association des anciennes élèves de l'Ecole Supérieure, 14 h. 30. Séance administrative. Causerie sur le menuet : Mme L. Merminod.

BERNE. — Association suisse pour le Suffrage féminin, 15 h. : Séance sur convocation du Comité central. Soirée : Séance en commun avec les membres de la Section bernoise de l'A.S.S.F. Causeries par Mmes Vischer-Alioth, Leuch et Mme Gourdin.

Dimanche 16 mars.

BERNE. — Deuxième séance du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

Lundi 17 mars.

GENÈVE. — *Connaissance du pays*, 3^e conférence de la série organisée par plusieurs Sociétés féminines, Lycée-Club, 1, rue des Chaudronniers, 18 h. précises : *Regards sur la musique contemporaine*, par M. A. Mooser. Billets (1 fr. 50) à l'entrée.

Mardi 18 mars.

GENÈVE. — Commission d'économie ménagère du Centre de Liaison des Sociétés féminines genevoises, Société d'Utilité publique et So-

Cours théorique et pratique de soins de beauté 2, pl. Fusseric Institut de Beauté GENÈVE Téléphone 4.42.10

MODES

Angeline Basile

11, rue Lévrier — Genève
Téléphone 2.37.01

FLEURISTE DES TRANCHÉES

PLANTES FLEURS COURONNES

Mme GAILLE - ROSSELET

Rue St-Victor 4. (Tranchées) Genève

Tél. 4.69.55 Compte chèques I. 4164

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENÈVE

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

EN CAS DE DÉCÈS

